



## **Rapport de la mairesse sur la situation financière – Séance du 12 juin 2023**

Conformément aux dispositions et obligations de la loi 122 relativement à la transparence et à l'information à transmettre aux citoyens, nous vous présentons le rapport de la mairesse sur la situation financière de la municipalité de Nominingue. Ce rapport vise à améliorer la transparence sur les décisions prises par le conseil municipal et surtout, à privilégier la reddition de compte aux citoyens plutôt qu'au gouvernement provincial, afin que tous puissent être en mesure de suivre la santé économique de notre Municipalité. En vertu de l'article 176.2.2 du Code municipal, la mairesse doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier annuel préparé par l'auditeur externe et présenté au conseil municipal, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin.

### **Faits saillants du rapport financier 2022**

Le rapport financier annuel de la municipalité de Nominingue a été présenté par notre auditeur, la firme Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l. et déposé lors de la séance du conseil tenue le 8 mai 2023. Le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 indique un excédent des revenus sur les dépenses de l'ordre de 878 395 \$ pour l'administration municipale, soit 13 % d'un budget de 6,961 M\$. Au 31 décembre 2022, le surplus accumulé non affecté atteint donc 1,351 M\$, ce qui représente 0,2598 \$ par 100 \$ de richesse foncière uniformisée (RFU), demeurant stable comparativement à 0,2651 \$ par 100 \$ de RFU en 2021.

### **Rapport financier consolidé 2022**

Les états financiers audités par la firme Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l. sont consolidés, c'est-à-dire qu'ils incluent les organismes contrôlés de la Municipalité (Complexe environnemental de la Rouge et Régie de collecte environnementale de la Rouge).

<b>Revenus de fonctionnement</b>	<b>Affectations</b>	<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>Excédent de fonctionnement</b>
7 508 554 \$	1 458 016 \$	8 059 197 \$	907 373 \$

Les résultats attribuables à l'administration municipale seulement vont comme suit :

<b>Revenus de fonctionnement</b>	<b>Affectations</b>	<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>Excédent de fonctionnement</b>
7 423 481 \$	1 484 266 \$	8 029 352 \$	878 395 \$

Cet excédent budgétaire peut principalement être expliqué comme suit :

L'écart de 462,5 k\$ dans les revenus s'explique essentiellement par les droits sur les mutations immobilières provenant d'un marché immobilier encore frénétique, lesquels droits ont été de près de 269 k\$ supérieurs au budget prévu en 2022. C'est donc 30,6 % du surplus de l'année 2022 qui est attribuable aux ventes d'immeubles sur le territoire de Nominigoue.

S'additionne également à ces montants la contribution de 220 k\$ provenant du ministère de la Sécurité Publique pour les événements climatiques survenus ces dernières années, notamment pour les inondations de 2019, de même que pour les pluies diluviennes de l'été 2022.

Au chapitre des dépenses, l'importante hausse du prix des carburants a engendré des dépenses additionnelles de l'ordre de plus de 80 k\$. De plus, des déboursés excédentaires de 242 k\$ ont dû être réalisés, principalement à l'égard de la Sécurité publique en raison des pluies diluviennes et des vents violents survenus au courant de l'été. D'autres projets ont également pu être réalisés grâce à différentes affectations. Nous y reviendrons ultérieurement dans ce rapport.

### **Utilisation de l'excédent de fonctionnement**

Une saine gestion financière exige prudence et optimisation des ressources et cela implique que la Municipalité doive prévoir des réserves suffisantes pour faire face aux situations imprévues et exceptionnelles telles que les dépenses potentielles engendrées par la crue printanière et les changements climatiques, principal responsable du doublement des catastrophes naturelles à travers le monde. L'excédent de fonctionnement de la Municipalité lui permet donc de se donner les marges de manœuvre nécessaires à la résolution des situations fortuites, tout en maintenant son niveau de services aux citoyens sans incidence sur leur fardeau fiscal. Également, l'excédent de fonctionnement sert à couvrir certaines dépenses non récurrentes qui peuvent survenir au fil des ans et contribuer, par exemple, à la protection de l'environnement, à l'essor économique de la Municipalité ou au maintien du taux de la taxe foncière, comme ce fût le cas encore une fois en 2023 : un montant de 40,3 k\$ provenant du surplus accumulé a déjà été affecté à même le budget de fonctionnement afin de limiter l'augmentation du taux de la taxe foncière 2023.

### **Contrôle des dépenses et richesse foncière uniformisée**

Selon le profil financier publié en novembre 2022 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le ratio des charges nettes par 100 \$ de richesse foncière uniformisée (RFU) s'établissait à 1,47 \$ au 31 décembre 2021, comparativement à 1,74 \$ pour l'ensemble de la MRC d'Antoine-Labelle (soit 15,5 % inférieur à la moyenne) et à 1,44 \$ pour l'ensemble des municipalités de 2 000 à 9 999 habitants (soit 2 % supérieur à la moyenne). Malgré une légère augmentation du ratio par rapport à 2020 (8 %), un contrôle rigoureux des dépenses et l'affectation de surplus accumulé lors de l'établissement du budget 2021 ont permis à l'administration municipale de s'acquitter de façon optimale de ses obligations financières sans pour autant accroître le fardeau de la dette ou le fardeau fiscal de ses citoyens outre mesure.

Comme ce fût le cas en 2021, l'exode vers les milieux ruraux se fait sentir encore en 2022 à Nominigoue. En effet, l'augmentation des valeurs sur le marché immobilier, mais aussi les nouvelles constructions et les investissements en rénovations ont contribué à l'augmentation de la RFU, laquelle s'établit à présent à 520,1 M\$, soit une hausse de 4,2 % par rapport à 2021. Ces dix dernières années, la RFU a augmenté de 106 M\$, soit 25,6 %.

## **Endettement et valeur des actifs**

La dette nette de la Municipalité de Nominigüe et de ses organismes contrôlés s'élève à 4,08 M\$, une augmentation de 1,08 M\$ comparativement à 2021. De surcroît, il importe de mentionner qu'au 31 décembre 2022, la valeur consolidée des actifs financiers et non financiers est de 26,3 M\$. Ainsi, la valeur des actifs municipaux est 6,46 fois plus élevée que la dette. Concrètement, c'est l'équivalent d'une hypothèque de 38,7 k\$ pour une propriété qui en vaudrait 250 k\$.

Également, l'endettement total net par 100 \$ de RFU a augmenté de 36,3% par rapport à 2020, ce qui signifie que la croissance de l'endettement fait peser un fardeau plus lourd sur l'économie locale. Cependant, ce ratio demeure en deçà des ratios comparables. En effet, l'endettement total net par 100 \$ de RFU était de 1,24 \$ au 31 décembre 2021, comparativement à 1,65 \$ pour l'ensemble de la MRC d'Antoine-Labelle (soit 24,8 % inférieur à la moyenne) et à 1,85 \$ pour l'ensemble des municipalités de 2 000 à 9 999 habitants (soit 33,0 % inférieur à la moyenne).

L'endettement total net par unité d'évaluation est de 1 535 \$ en 2021, comparativement à 2 424 \$ pour l'ensemble de la MRC d'Antoine-Labelle (soit 36,7 % inférieur à la moyenne) et à 4 111 \$ pour l'ensemble des municipalités de 2 000 à 9 999 habitants (soit 62,7 % inférieur à la moyenne).

## **Investissements et réalisations marquantes de 2022**

En 2022, parce que la Municipalité accusait elle aussi une augmentation sensible du coût de la vie, elle a dû reprioriser ses dossiers et certains projets ont dû être reportés, mais plusieurs projets ont tout de même pu être réalisés grâce à l'optimisation des dépenses, à l'obtention de diverses subventions gouvernementales et à l'utilisation de ses réserves particulières et de son fonds de roulement.

Parmi les projets majeurs qui ont pu se matérialiser en 2022, on compte notamment :

- la réfection de plusieurs sections de chemins : Aigles, Alouettes, Bouleaux, Geais-Bleus, Faucons, Montée Vachet
- l'achat et l'installation d'un indicateur de vitesse sur la rue Sainte-Anne
- l'octroi d'un contrat pour la réalisation des plans et devis concernant le projet de réfection du chemin de la Pointe-Manitou et dépôt d'une demande d'aide financière
- l'octroi d'un contrat pour la réalisation des plans et devis concernant le projet de réfection de la rue des Merles et dépôt d'une demande d'aide financière
- l'octroi d'un contrat pour la réalisation des plans et devis concernant le projet de remplacement des conduites d'aqueduc du quadrilatère St-Denis, Dumas, St-Martin & Demers
- le nettoyage et l'inspection des conduites pluviales
- la conversion des luminaires de rue au DEL
- l'acquisition d'un terrain en face du garage municipal afin d'y construire un écocentre permanent, un dépôt d'abrasifs et un dépôt de neiges usées
- la poursuite du plan d'action visant à améliorer la gestion des eaux pluviales de l'émissaire des Merisiers
- la poursuite des démarches dans le dossier des égouts : viser une réduction de la consommation d'eau potable
- la poursuite du plan de gestion des goélands au Grand lac Nominigüe
- la poursuite des actions pour contrer le myriophylle à épis

- l'octroi d'un contrat pour analyser la faisabilité du dragage de l'émissaire du Grand lac Nominique
- la création d'un comité consultatif en environnement (CCE)
- la mise en place d'une patrouille nautique
- la relance du comité de toponymie
- la poursuite du plan d'entretien et mise aux normes des bâtiments municipaux et des infrastructures de loisirs, récréatives et sportives
- la poursuite du projet de réfection de la dalle de la patinoire, notamment la gestion des malfaçons de la dalle de béton
- l'acquisition de nouveaux modules au parc Grégoire-Charbonneau, lesquels seront installés à l'été 2023
- l'élaboration des plans et devis pour la réfection des terrains de tennis au parc Grégoire-Charbonneau
- la construction d'une tour d'observation au parc Le Renouveau Rosaire-Sénécal
- le lancement du plan d'action 2022-2027 de la politique Municipalité Amie des Aînés et politique Familiale Municipale
- l'adoption d'une politique de développement des collections de la bibliothèque municipale
- le soutien à différents organismes, notamment le comité des Gares, le Festival classique des Hautes-Laurentides, la Maison des jeunes de la vallée de la Rouge ainsi que les Gardiens du patrimoine archéologique
- le soutien et la participation à la Grande Traite culturelle des Gosseux Conteux Patenteux
- la poursuite du soutien à l'Association Développement de Nominique (ADN)
- la poursuite de la contribution à l'organisme Plein air Haute-Rouge pour le développement d'un parcours aquatique sur la rivière Rouge
- la poursuite de la participation à la campagne d'attractivité territoriale L'Autre Laurentides
- l'achat d'équipements de sécurité pour les espaces clos
- l'acquisition d'un nouveau véhicule pour le service des premiers répondants
- les mesures d'intervention et de rétablissement des pluies diluviennes du 21 juin, des vents violents du 1<sup>er</sup> juillet et de la panne électrique du 23 décembre et dépôt de demandes d'aide financière au ministère de la sécurité publique
- la tenue d'un référendum visant la démolition du Manoir Sacré-Cœur
- l'acquisition d'une clôture visant à sécuriser le Manoir Sacré-Coeur
- la poursuite d'une gestion rigoureuse à l'interne des personnes endettées envers la Municipalité, notamment via la démarche de vente pour taxes
- le maintien de nos différents programmes d'aide et incitatifs financiers

À la lumière des résultats précédemment mentionnés, bien qu'ils témoignent de la rigueur et du professionnalisme dont fait preuve notre administration municipale, de nombreux enjeux et défis sont à prévoir pour l'avenir, notamment en ce qui a trait au contexte économique actuel, au capital humain et à l'environnement pour ne nommer que ceux-ci. En ce sens, nous demeurerons vigilants face à ces enjeux afin de continuer de favoriser le bien-être global de notre communauté.

En terminant, je tiens à remercier l'ensemble de l'équipe, tant le conseil municipal que les employés municipaux pour leur engagement à offrir un service d'une grande qualité et à répondre efficacement aux nombreuses attentes de nos citoyens.

*Francine Létourneau*  
Mairesse